Nations Unies DP/DCP/CRI/4

# Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
30 novembre 2022
Français
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2023**
30 janvier-3 février 2023, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
**Programmes de pays et questions connexes**

## Descriptif de programme de pays pour le Costa Rica (2023-2027)

## Table des matières

*Page*

I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable . . . . . 2

II. Priorités du programme et partenariats . . . . . 5

III. Administration du programme et gestion des risques . . . . . 9

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme . . . . . 10

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Costa Rica (2023-2027) . . . . . 12

22-27334 (F) 121222 281222

Merci de recycler

# I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le présent descriptif de programme de pays explique comment le PNUD contribuera à la réalisation des objectifs fixés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable concernant le Costa Rica pour la période 2023-2027. Le programme de pays et le Plan-cadre de coopération ont été élaborés suivant un processus participatif aligné sur les priorités nationales. Plus de 30 dialogues, forums et consultations techniques ont été organisés, auxquels ont participé des gouvernements nationaux et locaux, des institutions financières internationales, des organisations de la société civile, le secteur privé, des groupes de femmes et des groupes d'intérêt tels que des groupes autochtones, des groupes de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles et de personnes issues d'autres diversités sexuelles et diversités de genre.

2. Le Plan-cadre de coopération 2023-2027 a pour objectifs de mettre fin aux fortes inégalités socioéconomiques du Costa Rica, de renforcer la résilience et la capacité d'intervention du pays en cas de crise, de promouvoir des activités économiques compatibles avec le développement durable et de réduire les taux de chômage et de travail informel, notamment en dehors de la grande région métropolitaine. Le Plan-cadre de coopération donnera la priorité à l'amélioration de la vie des femmes, des peuples autochtones, des personnes d'ascendance africaine, des migrants, des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes, asexuelles et autres (LGBTQIA+), des personnes âgées et des personnes handicapées, en particulier des personnes qui vivent en zone rurale, côtière et transfrontière et qui ont été laissées de côté. Le plan prévoit que le système des Nations Unies travaille au croisement de l'inclusion, de l'autonomisation économique, de la résilience et des droits humains pour un pays à revenu intermédiaire membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) appuiera la prise en compte des objectifs de développement durable dans les politiques et programmes publics liés à l'inclusion, à l'égalité des genres, à la transition vers une économie verte, bleue et mauve, et à la préparation au relèvement et à l'intervention en cas de risques et de crises multiples.

3. Malgré une longue tradition de pays pacifique, caractérisé par des investissements sociaux importants, un indice de développement humain élevé (0,810 en 2020), le pays étant classé 62e sur 189, et des décennies de démocratie ininterrompue, le Costa Rica est aujourd'hui confronté à des inégalités de revenus croissantes et son indice d'inégalité de Gini est passé de 0,507 en 2010 à 0,524 en 2021[1]. En 2021, 16,4 % des ménages étaient touchés par la pauvreté multidimensionnelle[2], et la pauvreté de revenu concernait 26 % des ménages, soit quatre points de pourcentage de plus qu'en 2019. La faible croissance, le taux élevé de travail informel (45 %) et le modèle économique du pays ont une incidence négative disproportionnée sur les femmes et les groupes marginalisés – en particulier ceux qui vivent dans les zones rurales, côtières et transfrontalières – ainsi que sur les groupes vulnérables, tels que les populations autochtones et les personnes d'ascendance africaine. Les femmes ont été particulièrement touchées par les effets économiques et sociaux de la pandémie de COVID-19, qui a creusé les écarts économiques entre les genres et entraîné des niveaux élevés de violence domestique. En moyenne, 133 mesures de protection contre la violence domestique sont prises chaque jour.

[1] Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport sur le développement humain 2021.

[2] Indice de pauvreté multidimensionnelle, 2021.

4. Le taux de délinquance au Costa Rica a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies. Selon l'Agence d'enquête judiciaire, le taux d'homicide est passé de 6,4 en 2000 à 11,4 en 2021, et concerne principalement de jeunes hommes. La violence s'est accrue du fait de la pénétration de la criminalité organisée à différents niveaux et territoires, ce qui a eu des conséquences dans les domaines politique, social, économique et environnemental. L'incidence des féminicides (environ deux par mois) et d'autres types de violence à l'égard des femmes est également critique en ce qu'elle porte atteinte à l'autonomie physique, économique et politique des femmes.

5. Les institutions publiques éprouvent de sérieuses difficultés à garantir l'égalité des chances à l'ensemble de la population. Il en résulte une certaine méfiance à l'égard des institutions et un risque d'insolvabilité des finances publiques. Les dépenses sociales publiques, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), étaient de 6,75 % en 2020 pour l'éducation et de 5,38 % pour la santé. Bien que ces chiffres aient été constants au cours de la dernière décennie, les résultats en matière d'éducation et de santé ne reflètent pas un tel niveau d'investissement. En outre, le Gouvernement costaricien est confronté à de graves affaires de corruption.

6. Le système fiscal du pays est régressif et dépend de la consommation de carbone. Selon les données de 2018, 21 % des recettes publiques totales proviennent de la consommation de combustibles fossiles. Actuellement, la taxe sur les carburants au Costa Rica représente à elle seule 10 % des recettes fiscales perçues par l'État, et l'impôt foncier sur les véhicules conventionnels consommant des combustibles fossiles représente 78 % des impôts fonciers. Selon l'étude intitulée « A green Costa Rican COVID-19 recovery: aligning Costa Rica's decarbonization investments with economic recovery », les dépenses d'investissement liées à la décarbonisation pourraient faciliter considérablement le relèvement économique et entraîner une hausse de l'emploi et de la valeur ajoutée d'ici à 2025. Le taux d'emploi pourrait augmenter de 1,8 % d'ici à 2025 et la valeur ajoutée pourrait également augmenter de 2,3 %.

7. Une part importante des activités économiques génère des externalités environnementales qui viennent encore grever les finances publiques. Le secteur agricole produit 4,7 % du PIB. Le pays est l'un des principaux exportateurs de produits de base, ce qui en fait l'un des plus grands consommateurs de produits agrochimiques par hectare et par habitant au monde. En outre, le secteur manufacturier, qui représente 13,5 % du PIB du pays, se caractérise par l'absence de bonnes pratiques en matière de traitement des déchets et d'utilisation de produits chimiques très polluants. On estime par ailleurs que moins de la moitié de l'eau consommée dans le cadre des activités industrielles est traitée de manière adéquate. En outre, le développement anarchique de projets immobiliers dans les zones côtières a des répercussions négatives sur la biodiversité et porte atteinte aux écosystèmes.

8. Le Costa Rica se classe au 12e rang de l'Indice mondial de risque en raison de sa forte exposition aux risques naturels. Selon les estimations de la Commission nationale pour la prévention des risques et l'intervention en cas d'urgence, entre 2016 et 2020, le pays a dépensé plus de 820 millions de dollars pour remplacer des éléments touchés par différents types de catastrophes, alors qu'il n'a dépensé que 308 millions de dollars durant la période 2011-2015. Cette vulnérabilité aux risques naturels est exacerbée par la proximité du pays avec des pays instables sur le plan politique et très appauvris, ce qui accroît la pression des migrants et des réfugiés sur les services publics et les services interinstitutions. En novembre 2020, on estimait à 100 600 le nombre de personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, notamment des réfugiés, des demandeurs d'asile, des apatrides et autres, dont la grande majorité est originaire du Nicaragua. Le Costa Rica sert de voie de transit des migrants vers les États-Unis, ce qui augmente la pression sur les ressources locales.

9. Tels sont les défis de développement que le PNUD entend relever dans le cadre du nouveau cycle de programmation. Pour faire face à ces difficultés et aux crises multiples, le PNUD s'appuiera sur son expérience et sa présence auprès des communautés, auxquelles s'ajoutent les connaissances accumulées et les enseignements tirés en ce qui concerne l'identification des problèmes sociaux et environnementaux à tous les niveaux, la prise en compte des questions de genre comme point de convergence et élément pivot des actions menées par le PNUD ; la production de données, d'analyses et de supports de connaissances pour étayer la conception et la mise en œuvre de politiques publiques en rapport avec les objectifs de développement durable, notamment en matière d'environnement, d'emploi, de protection sociale, de sécurité des citoyens et de gestion des risques, la promotion de l'innovation dans tous les secteurs pour apporter des solutions en matière de développement.

10. Le PNUD joue un rôle unique en raison de son expérience en matière d'organisation de processus de dialogue démocratique multipartite et interinstitutionnel pour parvenir à des accords et encourager la collaboration en vue d'un changement systémique. Le PNUD possède une expérience de la gestion de plateformes numériques et la production d'informations et de données pertinentes pour la prise de décisions stratégiques. Le PNUD a mobilisé des ressources provenant de la réduction des émissions dans le pays pour financer le paiement des services écosystémiques, dont bénéficient en particulier les territoires autochtones et les communautés rurales. Le PNUD a appuyé des initiatives de développement visant à améliorer la résilience des communautés face au stress hydrique et à créer des possibilités d'emploi dans les régions côtières du Pacifique et des Caraïbes et dans les zones urbaines périphériques, en plaçant les femmes dans toute leur diversité au centre de ces interventions.

11. L'évaluation décentralisée du programme de pays menée en 2021 a révélé que le PNUD avait réussi à exécuter la plupart des produits escomptés de manière très efficace, ce qui a eu des résultats d'importance stratégique. Dans un environnement complexe, le PNUD a su mener à bien un processus de renforcement des capacités de ses homologues en matière de développement durable, tels que l'Institut national des femmes et le Ministère de l'environnement et de l'énergie. D'autres questions essentielles à la réussite du nouveau programme de pays ont été mises en évidence dans l'évaluation, à savoir : a) les capacités et la qualité du personnel du PNUD ; b) les principales réussites, telles que le tout premier transfert des paiements liés à la réduction des émissions vers un fonds d'affectation spéciale public ; c) l'obtention de taux d'exécution les plus élevés jamais enregistrés tout en appliquant le plan de continuité des activités dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ; d) la capacité à prendre en compte de manière systématique et transversale les questions de genre dans tous les aspects de la mise en œuvre du programme.

12. Ayant obtenu un label d'or en matière d'égalité des genres, le bureau de pays du PNUD au Costa Rica a travaillé en permanence à la prise en compte transversale de l'égalité des genres, de l'autonomisation des femmes et des nouvelles masculinités dans son programme et ses projets. Les efforts qu'il a faits pour intégrer les questions de genre dans sa programmation lui ont permis d'améliorer les marqueurs de genre dans son portefeuille d'activités et, surtout, d'élaborer des stratégies de promotion de l'égalité des genres dans sept institutions publiques. Le PNUD a dirigé un programme conjoint sur la protection sociale et soutenu la communauté de pratique de 135 entreprises du secteur privé qui souhaitent accélérer le processus de certification en vue d'obtenir le label d'égalité des genres. Le PNUD a contribué à atténuer les effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, en facilitant la mise en œuvre de trois instruments financiers destinés aux femmes.

13. L'évaluation du programme de pays a également permis de recenser les aspects à améliorer que le PNUD traitera dans ce nouveau programme. En tant qu'instance chargée de fournir des solutions intégrées, le PNUD s'efforce d'améliorer la cohérence du système des Nations Unies. À cet égard, le PNUD a dirigé des groupes interinstitutions sur le genre et l'environnement, facilité des consultations et rédigé les chapitres sur l'environnement et la gouvernance de l'analyse commune de pays et du Plan-cadre de coopération. Toujours dans l'objectif de fournir des solutions intégrées en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, le PNUD a également été encouragé par les partis politiques en lice pour l'élection de 2022 à améliorer la sensibilisation des candidats aux élections législatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

14. Le PNUD continuera d'encourager la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire avec les pays désireux de reproduire les expériences réussies du pays en matière de paiement pour services liés aux écosystèmes et de suivi des changements d'affectation des terres. Le programme de pays soutiendra le partage des enseignements tirés et la consolidation des échanges avec les pays africains, notamment dans le bassin du fleuve Congo.

# II. Priorités du programme et partenariats

15. Le programme de pays a pour objectif d'aider les citoyens du Costa Rica à transformer leur modèle de développement pour mettre fin aux inégalités économiques, sociales et politiques auxquelles le pays est confronté depuis bien longtemps. Les interventions porteront sur : a) les priorités du Gouvernement en matière de décentralisation ; b) l'amélioration de l'efficacité des institutions publiques ; c) la mise en place d'activités économiques durables qui génèrent des emplois et des avantages pour les régions habituellement marginalisées ; d) l'adoption de mesures pour faire face aux multiples menaces, le tout dans le respect de la constitution, de la gouvernance démocratique, de la prise en compte transversale des questions de genre et du respect des droits humains. Enfin, le programme contribuera à trois résultats du Plan-cadre de coopération et sera aligné sur le plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025, sur l'approche des solutions types et sur la stratégie régionale de renforcement concret de la gouvernance par la productivité, l'inclusion et la résilience.

16. La théorie du changement, sur laquelle sont fondés le plan national de développement, les politiques à long terme et le pacte national pour la réalisation des objectifs de développement durable, repose sur les hypothèses suivantes : *si* des politiques publiques plus solides et fondées sur des données probantes – inclusives et tenant compte des niveaux local, national et transfrontalier – sont mises en œuvre, en particulier en ce qui concerne la prise en compte transversale des questions de genre et des inégalités fondées sur le genre découlant d'un modèle de développement centralisé et reposant sur la consommation de carbone, qui marginalise davantage les femmes et les groupes vulnérables, tels que les personnes autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les migrants et les personnes vivant dans des territoires périphériques ; *si* la promotion de la transformation structurelle permet de renforcer l'économie verte, bleue et mauve ; et *si* le renforcement des capacités des secteurs public et privé et de la société civile permet d'améliorer les interventions face aux différents types de crises et d'aider le pays à s'adapter aux effets des changements climatiques ; *alors* le Costa Rica passera à un nouveau stade de développement humain, plus complet, plus résilient et ne laissant personne de côté.

### Gouvernance axée sur l'être humain

17. Dans ce domaine, la théorie du changement du PNUD est la suivante : *si* le PNUD offre des solutions stratégiques et numériques novatrices aux fins de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de politiques publiques fondées sur des données probantes, *alors* ces politiques seront plus à même de tirer parti des technologies et plus efficaces et permettront de garantir la cybersécurité et la transparence des données. Les interventions permettront donc de générer des données probantes pour la prise de décision, d'améliorer l'analyse de l'information et de favoriser les approches numériques participatives, ce qui permettra aux municipalités, aux femmes, aux personnes LGBTQIA+, aux peuples autochtones, aux personnes d'ascendance africaine, aux migrants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées de mieux faire entendre leur voix en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques.

18. Le PNUD mettra à niveau les technologies et les outils numériques de l'Institut national de statistique et de recensement, de l'Institut géographique national, des universités publiques, de l'Institut mixte de l'aide sociale, du Ministère de la planification nationale et de l'économie politique, de l'Institut national des femmes et du Ministère des finances afin d'améliorer la production de données et l'analyse d'informations désagrégées et de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté par les services publics. L'accent sera mis sur les systèmes de protection sociale, l'élimination des externalités environnementales et sociales résultant des activités économiques dans les régions rurales et côtières et l'amélioration de l'efficacité et de la rapidité des interventions en cas de catastrophe. Des partenariats seront établis notamment avec l'Oxford Poverty and Human Development Initiative, le Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

19. En vue de la transformation institutionnelle, il sera nécessaire de renforcer les capacités à élaborer et à mettre en œuvre des accords intersectoriels, territoriaux et multisectoriels. Le PNUD mettra en place des interventions en matière de dialogue démocratique visant à promouvoir l'égalité des genres et à tenir compte des spécificités culturelles, afin de compléter l'analyse des données et de veiller à ce que tous les acteurs de la société s'accordent sur des transformations institutionnelles complexes.

20. Ces travaux s'appuieront sur les solutions numériques et informatiques mises au point lors du précédent cycle de programmation, telles que le suivi numérique du changement d'affectation des terres, les solutions technologiques permettant de mieux cibler les personnes vivant dans la pauvreté, ou les applications permettant d'intensifier les actions de restauration des forêts et de gestion de l'eau et des déchets. Le résultat escompté est la transformation des institutions en instruments modernes et efficaces pour améliorer les moyens de subsistance de tous les Costariciens, comme décrit dans le résultat 2.1 du Plan-cadre de coopération.

### Prospérité partagée

21. La théorie du changement du PNUD dans ce domaine est la suivante : *si* le PNUD favorise le consensus à l'échelle de l'économie en vue de consolider les approches inclusives et résilientes en matière d'économie verte, bleue, mauve et circulaire, en suivant une approche territoriale, *alors* cela contribuera à créer des possibilités de travail décent et d'entrepreneuriat en dehors de la grande région métropolitaine, conformément aux priorités du Gouvernement. Le PNUD s'appuiera

sur son expérience en matière de promotion du surcyclage, de l'économie circulaire, de la pêche durable et des approches reposant sur les produits de base écologiques pour aider les institutions publiques à créer les environnements favorables dont le secteur privé a besoin pour créer des possibilités d'emploi formel. À cette fin, le PNUD assurera la coordination avec la Présidence, le Ministère de la planification nationale et de l'économie politique, le Ministère des finances, le Ministère de l'environnement et de l'énergie et l'Institut national pour le logement et l'urbanisme, en tant qu'élément central de la transition vers une économie verte comprenant une rénovation urbaine verte.

22. Les interventions en faveur de l'économie bleue consisteront à identifier et à mener des études de faisabilité afin de promouvoir les activités susceptibles de favoriser l'emploi dans les zones côtières, telles que la planification de l'espace marin, la gestion des produits dangereux et le développement de la prestation de services environnementaux par les communautés de pêcheurs, tels que la collecte de plastique ou la gestion des algues sargasses. Il s'agira d'entretenir des relations étroites avec le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, l'Institut national de la pêche et de l'aquaculture du Costa Rica (INCOPESCA), le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT) et le Ministère de l'environnement et de l'énergie. Le PNUD mobilisera l'expertise de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du PNUE, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'OIT, ainsi que de partenaires internationaux clés tels que l'Agence allemande de coopération internationale, la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque mondiale et la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE).

23. Le PNUD continuera d'élargir ses partenariats avec les coalitions de la société civile, les organisations de jeunes et les réseaux de volontaires, en tirant parti de leur expérience au niveau local en matière d'action environnementale et climatique afin de soutenir la transition vers une économie verte et circulaire.

24. Le PNUD contribuera à l'élaboration d'une législation et de politiques visant à réduire la dépendance fiscale à l'égard des recettes tirées de la consommation d'hydrocarbures. Il contribuera également à la recherche de solutions financières s'inscrivant dans un cadre de financement national intégré dirigé par le Gouvernement, en coordination avec d'autres organisations des Nations Unies, des institutions financières internationales et le système bancaire national. Les interventions viseront à renforcer les capacités des institutions municipales et nationales à promouvoir une économie verte, bleue, mauve et circulaire au moyen de l'élaboration de réformes de la fiscalité et des tarifs douaniers. Ces interventions permettront de développer les compétences nécessaires aux emplois à forte valeur ajoutée dans le cadre de la quatrième révolution industrielle et ainsi de promouvoir l'emploi formel des femmes et des populations vulnérables dans les territoires où l'indice de pauvreté multidimensionnelle est élevé. Les interventions contribueront à orienter les financements et les investissements privés en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Tous ces partenariats et interventions contribueront à la réalisation de l'objectif 3.2 du Plan-cadre de coopération, relatif à la pleine participation des femmes et des populations vulnérables à une économie inclusive et novatrice.

**Résilience face à l'adversité**

25. La théorie du changement du PNUD dans ce domaine est la suivante : *si* le PNUD travaille avec différentes parties prenantes sur la gestion des risques de catastrophes et la mise en place de stratégies de relèvement résilientes et inclusives

qui tiennent compte de manière transversale des questions de genre, au moyen d'interventions dans tout le pays, *alors* la capacité du secteur public aux niveaux national et local, de la société civile et du secteur privé à faire face aux forces motrices qui entraînent des risques (dans le cadre d'une approche prospective), à réduire les risques existants (au moyen de mesures correctives) et à se préparer et à intervenir en cas de crises et menaces multiples sera renforcée. Il s'agira d'intégrer dans les politiques les principes du « reconstruire en mieux » et du « pollueur-payeur », et de donner la priorité aux stratégies de relèvement qui n'ont pas encore été suffisamment développées, comme les mécanismes de transfert des risques, les systèmes d'alerte rapide et d'autres solutions financières pour renforcer la résilience.

26. L'accent sera mis sur les stratégies d'adaptation fondées sur les écosystèmes et les communautés dans les domaines de l'eau, des déchets et de l'assainissement, en complément des contributions déterminées au niveau national et du plan national de décarbonisation, et conformément à ceux-ci. Le PNUD mobilisera des ressources auprès des fonds verticaux et des marchés de droits d'émission de carbone afin d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ; d'obtenir des ressources de gestion intégrale des eaux transfrontières ; de promouvoir des modes de consommation et de production durables ; de promouvoir des technologies plus vertes et à rendement énergétique plus élevé ; d'augmenter le nombre d'hectares de couverture forestière ou d'hectares en cours de restauration (car les solutions fondées sur la nature constituent un moyen peu coûteux de se préparer à différentes menaces et crises) – le tout en tenant compte de manière transversale des questions de genre. En investissant dans le renforcement des connaissances et de l'expertise des institutions publiques et des associations rurales de gestion de l'approvisionnement en eau en matière de récupération de l'eau, le PNUD pourra renforcer les mesures d'adaptation prises au niveau communautaire dans les régions soumises à un stress hydrique.

27. Toutes ces interventions supposent d'établir des partenariats avec la Commission nationale de prévention des risques et d'intervention d'urgence, l'Institut costaricien pour l'eau et l'assainissement, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), le FNUAP, l'UNICEF et des institutions financières telles que la BID, la Banque mondiale et la BCIE. Le programme encouragera la collaboration en faveur des changements systémiques en suivant des approches multidimensionnelles et multipartites et en tant compte des questions transfrontières pour obtenir les résultats escomptés avec ses partenaires clés. Le PNUD s'appuiera sur la collaboration étroite de longue date et les projets existants mis en place avec plus de 50 administrations locales et 30 institutions gouvernementales nationales, dont le Ministère de l'économie, de l'industrie et du commerce, le Ministère du travail et de la sécurité sociale, le Ministère des affaires étrangères et du culte, le Ministère de l'innovation, des sciences, de la technologie et des télécommunications, le Ministère de la sécurité, le Ministère de la justice, le Ministère de la culture et de la jeunesse, le pouvoir judiciaire, le pouvoir législatif et le Tribunal électoral suprême. Il collaborera avec les universités et les laboratoires d'idées pour plaider en faveur de travaux de recherche sur l'égalité des genres fondés sur des données factuelles.

28. Cette stratégie contribuera à l'utilisation efficace des ressources des écosystèmes en vue de la protection de la planète et de l'adaptation aux changements climatiques, conformément au résultat 4.2 du Plan-cadre de coopération.

# III. Administration du programme et gestion des risques

29. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

30. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

31. Le Ministère des affaires étrangères et du culte et le Ministère de la planification nationale et de l'économie politique superviseront ce programme. Le Comité directeur du Plan-cadre de coopération fournira des orientations stratégiques.

32. Les risques susceptibles d'entraver l'exécution de ce programme sont d'ordre politique, économique, institutionnel, financier, environnemental et socioéconomique.

33. La nouvelle administration du Costa Rica met l'accent sur la déréglementation afin de faciliter les activités commerciales, la création d'emplois et la réduction du coût de la vie. Le développement accéléré des entreprises qui en résultera pourrait générer des risques en matière de protection environnementale et sociale. Le PNUD produira des données et des informations, plaidera en faveur de la communication sur les politiques et investira dans ce domaine pour faire valoir le bien-fondé des politiques de déréglementation, de sorte qu'elles puissent continuer de faire progresser les acquis environnementaux et sociaux des politiques précédentes et de mettre en œuvre de manière systématique des mécanismes de relèvement et de riposte face aux multiples crises et menaces.

34. La lenteur de la reprise économique après la pandémie de COVID-19, combinée aux répercussions économiques de la guerre en Ukraine, pourrait entraîner une augmentation des niveaux de pauvreté, une diminution de l'attrait des investissements étrangers et une réduction des recettes provenant du tourisme et des exportations de matières premières. Non seulement cela ralentirait la proposition de transition vers des économies vertes, bleues et mauves, mais cela pourrait également accroître la méfiance sociale envers les institutions, augmenter les conflits sociaux et affaiblir la démocratie dans son ensemble. Le PNUD renforcera les espaces de dialogue et les mécanismes participatifs en vue du dialogue démocratique et de la gestion des conflits et encouragera la transparence et la responsabilité pour éviter et atténuer toute répercussion négative.

35. La grande vulnérabilité du pays à de multiples menaces et risques naturels pourrait déclencher une situation d'urgence qui dépasserait la capacité de riposte des institutions. En commençant par des projets pilotes, le PNUD investira dans la prévention des risques de catastrophe, l'alerte précoce et la préparation dans toutes ses interventions, en veillant à ce que les gouvernements centraux et locaux puissent améliorer la coordination interne et transfrontière et mettre en place des mécanismes de transfert des risques afin de reconstruire en mieux. Il sera primordial d'assurer la coordination internationale avec les institutions spécialisées des Nations Unies et de renforcer les mécanismes interinstitutions d'intervention d'urgence dès le début du

cycle de programmation, afin de déployer rapidement les ressources en temps de crise et de permettre un relèvement rapide.

36. Dans son dispositif d'application du principe de responsabilité, le PNUD affirme son engagement en faveur d'une gestion des résultats et de la performances fondée sur les risques, ainsi que des valeurs partagées et d'une culture de la responsabilité et de la transparence, conformément à la politique de gestion du risque institutionnel du PNUD. Les normes sociales et environnementales et le mécanisme de responsabilité du PNUD seront appliqués à toutes les interventions menées dans le cadre du programme, y compris un dispositif d'intervention des parties prenantes. Pour tenir à jour et gérer les mécanismes de réclamation, le PNUD actualisera en permanence la cartographie des parties prenantes afin de repérer celles qui ne bénéficient pas des interventions ou qui sont en conflit avec la programmation. Cela permettra de mettre en place des mesures de règlement des conflits et de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. Cela sera particulièrement important pour les programmes concernant les peuples autochtones et le paiement pour services liés aux écosystèmes, car le PNUD estime qu'il faudra donner aux peuples autochtones un meilleur accès à l'information et leur permettre de participer en temps utile aux consultations et aux processus décisionnels qui peuvent avoir des incidences sur les moyens de subsistance des bénéficiaires ou sur les écosystèmes dont ils dépendent.

37. La politique de surveillance du PNUD prévoit l'organisation de contrôles internes et externes indépendants pour donner l'assurance que des dispositifs fonctionnels de contrôle interne sont en place, y compris l'évaluation du cadre stratégique, l'utilisation efficace des ressources et le respect des règles professionnelles et déontologiques au sein du PNUD. Ce point est particulièrement important pour la gestion des fonds verticaux environnementaux, notamment en ce qui concerne la répartition des fonctions entre le rôle de supervision et celui d'exécution des projets associés, étant donné que le PNUD aura recours à davantage de partenaires de mise en œuvre dans le nouveau cycle de programmation.

# IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

38. En coordination avec le Ministère des affaires étrangères et du culte et le Ministère de la planification nationale et de l'économie politique, le PNUD assurera un suivi efficace des engagements pris dans le cadre de ce programme. À cette fin, le plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage sera strictement aligné sur toutes les interventions relatives au programme, de sorte qu'un contrôle soit effectué en temps voulu et dans le respect de l'ensemble des procédures d'assurance-qualité. En outre, le PNUD créera une fonction de responsable du suivi et de l'évaluation dans la structure du bureau afin de veiller à ce que les retards dans l'obtention de résultats soient rapidement recensés et de soutenir la collecte et la diffusion des enseignements tirés de l'expérience. Le PNUD dévouera au moins 3 % de son budget de programme, imputés proportionnellement aux projets, pour couvrir les dépenses liées au suivi, à l'évaluation et aux communications.

39. Le PNUD renforcera sa collaboration avec les entités chargées de produire des données et des informations, en particulier l'Institut national de statistique et de recensement, le Centre national d'information géographique et environnementale, les universités publiques et les personnes référentes en matière de statistiques et d'information du Ministère de la santé, du Ministère de la planification nationale et de l'économie politique, de la Banque centrale, du Ministère des finances, du Ministère de la culture et de la jeunesse et de l'Institut mixte de l'aide sociale. Le PNUD soutiendra le renforcement et la mise à jour des outils numériques utilisés par les systèmes d'information qui sont essentiels au suivi de l'avancement des objectifs,

tels que le système national d'information, le registre unifié des bénéficiaires, le système national de gestion intégrée des ressources en eau et le système de suivi des changements d'affectation des terres dans les systèmes de production.

40. Le programme mettra l'accent sur la mise en place d'indicateurs assortis de données désagrégées relatives à des catégories de population pour lesquelles les statistiques nationales et institutionnelles ne sont pas suffisamment détaillées, comme les femmes, les personnes LGBTQIA+, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les migrants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Le marqueur de genre du PNUD permettra de suivre les disparités fondées sur le genre et de veiller à ce qu'au moins 70 % des dépenses totales du programme soient conformes à la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes du PNUD. Au moins 15 % des ressources ordinaires seront alloués à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. La Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes du PNUD contribuera à l'intégration d'indicateurs de genre dans le plan d'action relatif au suivi.

41. En vue d'améliorer les compétences fondées sur des données factuelles, les capacités de collecte et d'analyse des données seront renforcées grâce à la formation et à la mise en place de nouveaux outils d'analyse, en collaboration avec des établissements universitaires nationaux et internationaux et le centre régional du PNUD. Le PNUD renforcera les liens entre les équipes chargées de la communication, de la gestion des connaissances et des statistiques pour faire en sorte que les communications jouent un rôle plus important dans la prise de décision à l'échelle nationale.

42. Un plan d'évaluation équilibré sera mis en œuvre, en accord avec le Gouvernement et conformément à la politique d'évaluation du PNUD et aux directives du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, afin de garantir l'apprentissage et l'application du principe de responsabilité. Ce plan complètera les évaluations des résultats, les évaluation thématiques et les évaluations des projets du Plan-cadre de coopération, le cas échéant.

# Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Costa Rica (2023-2027)

**PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS** : Amélioration de la capacité à fournir des services de qualité et accessibles à tous. Objectifs de développement durable n^os^ 1, 3, 4, 5, 11, 12, 16 et 17.

**RÉALISATION 1 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION FAISANT INTERVENIR LE PNUD** : Indicateur de réalisation 2.1. D'ici à 2027, les institutions sont transformées et modernisées pour fournir en temps voulu et avec souplesse des services de qualité axés sur l'être humain qui soient inclusifs, novateurs, efficaces, efficients, propres à faire évoluer les questions de genre et en cohérence avec d'autres institutions, qui suivent une approche territoriale forte et permettent aux municipalités de devenir les principaux agents du changement en matière de développement local, en particulier dans les territoires ayant un indice de développement plus faible.

**RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE** : Réalisation 2. Ne laisser personne de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains.

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| **Indicateur 2.1.2**. Pourcentage de personnes vivant dans des ménages pauvres, déterminé suivant la méthode de la pauvreté multidimensionnelle, par sexe et par zone.<br><br>*Niveau de référence* (2020) :<br>Total : 20,1 %<br>Hommes : 21,1 %<br>Femmes : 19,2 %<br>Population urbaine : 16,2 %<br>Population rurale : 30,4 %<br><br>*Niveau cible* (2027)<br>Total : 15,1 %<br>Hommes : 16,1 %<br>Femmes : 14 %<br>Population urbaine : 14,1 %<br>Population rurale : 24,7 % | Institut national de statistique et de recensement, pouvoir judiciaire<br>*Fréquence* : annuelle | **Produit 1.1. Les institutions publiques ont renforcé leurs capacités à concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques concernant la réalisation des objectifs du Programme 2030, en s'appuyant sur la production de données probantes, la transition numérique, l'analyse des informations et des approches participatives.**<br><br>**Indicateur 1.1.1**. Nombre de politiques publiques qui se sont améliorées sur le plan de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des approches fondées sur des données probantes et des approches participatives et qui prennent en compte de manière transversale les questions de genre, mises en place avec le soutien du PNUD. [Indicateur 1.1.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources]<br>*Niveau de référence* (2022) : 3<br>*Niveau cible* (2027) : 8<br>*Fréquence* : annuelle<br>*Source* : PNUD<br><br>**Indicateur 1.1.2**. Nombre de plateformes et d'applications numériques mises au point avec le soutien du PNUD, qui permettent d'accélérer la transition numérique, facilitent la prise de décision dans les secteurs public et privé et prennent en compte de manière transversale les questions | Pouvoir judiciaire<br>Ministère de l'agriculture et de l'élevage<br>Ministère de la culture et de la jeunesse<br>Ministère de la planification nationale et de l'économie politique<br>Ministère de l'environnement et de l'énergie<br>Ministère de la santé<br>Ministère de la justice<br>Ministère du travail et de la sécurité sociale<br>Ministère de la sécurité<br>Institut national des femmes<br>Institut national pour le logement et l'urbanisme<br>Institut mixte de l'aide sociale<br>Institut national de la pêche et de l'aquaculture du Costa Rica<br>Institut costaricien pour l'eau et l'assainissement | **Ressources ordinaires** : 287 100<br>**Autres ressources :** 10 985 000 |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| **Indicateur 2.1.4**. Pourcentage de personnes vivant dans des logements disposant de services de base optimaux, par sexe et par zone.<br><br>*Niveau de référence* (2020) :<br>Total : 93,6 %<br>Hommes : 93,3 %<br>Femmes : 93,8 %<br>Population urbaine : 97,1 %<br>Population rurale : 84,3 %<br><br>*Niveau cible* (2027)<br>Total : 96,5 %<br>Hommes : 96,3 %<br>Femmes : 96,9 %<br>Population urbaine : 99,0 %<br>Population rurale : 90,5 %<br><br>**Indicateur 2.3.1**. Pourcentage d'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe.<br><br>*Niveau de référence* (2020) :<br>Total : 44,9 %<br>Hommes : 42,4 %<br>Femmes : 48,3 %<br><br>*Niveau cible* (2027) :<br>Total : 34,0 % | | de genre dans le cadre du développement durable. [Indicateur 1.1.3 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources]<br>*Niveau de référence* (2022) : 3<br>*Niveau cible* (2027) : 9<br>*Fréquence* : annuelle<br>*Source* : PNUD<br><br>**Produit 1.2. Les secteurs public et privé, les organisations de la société civile, les groupes de jeunes et les réseaux de volontaires ont amélioré leurs capacités à élaborer et à mettre en œuvre des accords intersectoriels, territoriaux et multiniveaux fondés sur le dialogue démocratique, qui soient propres à faire évoluer les questions de genre, tiennent compte des spécificités culturelles et contribuent à la réalisation du Programme 2030.**<br><br>**Indicateur 1.2.1**. Nombre de projets d'accords visant à faciliter la transition vers une économie verte, bleue, circulaire, résiliente et inclusive avec une prise en compte transversale des questions de genre, s'inspirant de la contribution déterminée au niveau national et du plan national de décarbonisation. [Indicateur 2.1.3 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources]<br>*Niveau de référence* (2022) : 0<br>*Niveau cible* (2027) : 3<br>*Fréquence* : annuelle<br>*Source* : PNUD<br><br>**Indicateur 1.2.2**. Nombre d'outils propres à promouvoir la prévention et la prise en compte de la violence, notamment de la violence à l'égard des femmes de tous âges et dans toute leur diversité. [Indicateur 6.3.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources]<br>*Niveau de référence* : 0<br>*Niveau cible* : 3<br>*Fréquence* : annuelle | Banque centrale du Costa Rica<br>Institut costaricien des ports du Pacifique<br>Territoires autochtones<br>Secteur privé<br>Donateurs : Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fonds vert pour le climat (FVC), Fonds mondial, Gouvernement du Costa Rica | |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| Hommes : 31,8 %<br>Femmes : 35,2 %<br>**Indicateur 2.3.2**. Taux d'homicides volontaires par sexe (pour 100 habitants).<br><br>*Niveau de référence* (2020) :<br>Total : 11,1<br>Hommes : 19,7<br>Femmes : 2,4<br><br>*Niveau cible* (2027)<br>Total : 8,7<br>Hommes : 15,2<br>Femmes : 1,5 | | *Source* : Plan national de traitement et de prévention de la violence intrafamiliale, équipe de pays des Nations Unies, PNUD<br><br>**Produit 1.3. Les institutions publiques nationales et locales ont renforcé leurs capacités de gestion, d'information et de surveillance en matière de substances nocives pour l'environnement, ainsi que leurs capacités à substituer et à éliminer ces substances.**<br><br>**Indicateur 1.3.1**. Tonnes métriques de $CO_2$ évitées grâce à la gestion des produits chimiques et des fluides frigorigènes importés et aux mesures visant à promouvoir la mobilité durable et le stockage du carbone grâce à des activités de restauration des forêts. [Indicateur 4.1.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources]<br>*Niveau de référence* (2022) : 68,5 tonnes<br>*Niveau cible* (2027) : 22,26 tonnes<br>*Fréquence* : annuelle<br>*Source* : Département de la gestion de la qualité de l'environnement, Ministère de l'environnement et de l'énergie<br><br>*Niveau de référence* (2022) : 2 tonnes<br>*Niveau cible* (2027) : 10 tonnes<br>*Fréquence* : annuelle<br>*Source* : Département de la gestion de la qualité de l'environnement, Ministère de l'environnement et de l'énergie<br><br>**Indicateur 1.3.3**. Nombre de projets d'initiatives élaborés avec le soutien du PNUD qui témoignent des progrès réalisés dans la promotion de solutions contre la pollution plastique avec une prise en compte transversale des questions de genre.<br>*Niveau de référence* (2022) : 2<br>*Niveau cible* (2027) : 5<br>*Fréquence* : annuelle<br>*Source* : PNUD | | |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| **PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS** : Un modèle économique renforcé et inclusif qui crée des possibilités d'emploi formel de qualité et des possibilités d'entrepreneuriat dans tous les territoires. Objectifs de développement durable n$^{os}$ 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12. | | | | |
| **RÉALISATION 2 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION FAISANT INTERVENIR LE PNUD** : Indicateur de réalisation 3.2. D'ici à 2027, les femmes dans toute leur diversité et les populations vulnérables participent à une économie novatrice et inclusive et en bénéficient, ce qui accroît leurs possibilités de travail décent et d'entrepreneuriat et leur offre de meilleures conditions d'accès aux mécanismes de financement. | | | | |
| **RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE** : Réalisation 1. Accélération de la transformation structurelle, notamment les transitions verte, inclusive et numérique. | | | | |
| **Indicateur 3.2.1**. Taux de chômage, ventilé par sexe.<br><br>*Niveau de référence* (2020) :<br>Total : 19,5 %<br>Hommes : 15,5 %<br>Femmes : 25,4 %<br><br>*Niveau cible* (2027) :<br>Total : 9 %<br>Hommes : 6,1 % <br>Femmes : 10 % | Institut national de statistique et de recensement<br>*Fréquence* : annuelle | **Produit 2.1. Les institutions publiques créent les conditions nécessaires pour remédier à la pauvreté multidimensionnelle en encourageant la création d'emplois formels dans des entreprises de l'économie verte, bleue, circulaire et mauve qui prennent en compte de manière transversale les questions de genre, en donnant la priorité aux populations en situation de vulnérabilité telles que les personnes handicapées, les migrants, les peuples autochtones et les populations d'ascendance africaine.**<br><br>**Indicateur 2.1.1**. Nombre d'initiatives mises en œuvre avec le soutien du PNUD qui favorisent l'emploi formel des femmes et des populations vulnérables au moyen du renforcement des compétences nécessaires à l'obtention d'emplois à forte valeur ajoutée dans le cadre de la quatrième révolution industrielle, suivant le modèle du développement durable et en tenant compte de manière transversale des questions de genre. [Indicateur 1.3.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources]<br>*Niveau de référence* (2022) : 1<br>*Niveau cible* (2027) : 7<br>*Fréquence* : annuelle<br>*Source* : Assemblée législative<br><br>**Indicateur 2.1.2**. Nombre de personnes (ventilées par sexe) qui bénéficient directement des initiatives auxquelles contribue le PNUD, liées à la création d'emplois dans les territoires ayant un indice de pauvreté multidimensionnelle élevé, parmi les groupes d'intérêt prioritaires les plus | Présidence<br>Assemblée législative<br>Ministère de l'agriculture et de l'élevage<br>Ministère de la culture et de la jeunesse<br>Ministère de l'économie, de l'industrie et du commerce<br>Ministère de l'innovation, des sciences, de la technologie et des télécommunications<br>Ministère de la planification nationale et de l'économie politique<br>Ministère de l'environnement et de l'énergie<br>Ministère de la santé<br>Ministère des finances<br>Ministère du travail et de la sécurité sociale<br>Institut mixte de l'aide sociale<br>Banque centrale du Costa Rica<br>Institut national de la pêche et de l'aquaculture du Costa Rica<br>Institut national des femmes<br>Institut costaricien des ports du Pacifique | **Ressources ordinaires** : 382 800<br>**Autres ressources :** 22 660 000 |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| | Ministère de l'environnement et de l'énergie, Système national de zones protégées, carte des zones protégées | vulnérables. [Indicateur 1.3.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources]<br>*Niveau de référence* (2022) : 30 000<br>*Niveau cible* (2027) : 40 000<br>*Fréquence* : annuelle<br>*Source* : Institut mixte de l'aide sociale, Institut national de statistique et de recensement<br><br>**Produit 2.2. Le secteur public national et local a renforcé sa capacité à promouvoir une économie verte, bleue, mauve et circulaire et à renforcer l'action climatique.**<br><br>**Indicateur 2.2.1**. Nombre de projets de loi, élaborés avec l'appui du PNUD, en cours d'examen par l'assemblée législative, visant à réduire la dépendance fiscale à l'égard des recettes tirées de la consommation d'hydrocarbures et à réduire les dépenses publiques liées aux incidences environnementales et sociales des activités économiques non durables, s'inspirant de la contribution déterminée au niveau national et du plan national de décarbonisation. [Indicateur E.3.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources]<br>*Niveau de référence* (2022) : 1<br>*Niveau cible* (2027) : 7<br>*Fréquence* : annuelle<br>*Source* : Assemblée législative<br><br>**Indicateur 2.2.2**. Nombre de politiques publiques ou de normes techniques élaborées avec le soutien du PNUD qui contribuent à promouvoir la production durable, la biodiversité, l'économie circulaire et l'action climatique aux niveaux national et municipal, s'inspirant de la contribution déterminée au niveau national et du plan national de décarbonisation. [Indicateur 3.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources]<br>*Niveau de référence* (2022) : 5<br>*Niveau cible* (2027) : 8 | Institut du développement rural<br>Table ronde sur les peuples autochtones<br>Chambre de commerce et d'exportation<br>Secteur privé<br>Donateurs : Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fonds vert pour le climat (FVC), Fonds mondial, Fonds pour l'adaptation, Gouvernement du Costa Rica | |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| | | *Fréquence* : annuelle<br>*Source* : PNUD, Ministère de l'économie, de l'industrie et du commerce | | |

**PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS** : Renforcement des capacités nationales et infranationales, publiques et privées, en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de riposte en cas de crise. Objectifs de développement durable n$^{os}$ 3, 4, 5, 6, 11, 13, 14, 15 et 17.

**RÉALISATION 3 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION FAISANT INTERVENIR LE PNUD** : Indicateur de réalisation 4.2. D'ici à 2027, les populations, les communautés et les institutions s'emploient à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, et à utiliser de façon durable et efficace les ressources des écosystèmes afin de préserver la nature et de prévenir sa dégradation, de mettre fin à la pollution et de protéger la planète.

**RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE** : Réalisation 3. Renforcement de la résilience pour répondre à l'incertitude et au risque systémique.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Indicateur 4.1.1**. Nombre de personnes directement touchées par des catastrophes pour 100 000 habitants.<br><br>*Niveau de référence* (2020) : 1 224<br>*Niveau cible* (2027) : 1 102<br><br>**Indicateur 4.2.1**. Pourcentage d'administrations locales qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe au niveau local.<br><br>*Niveau de référence* (2020) : 98,8 %<br>*Niveau cible* (2027) : 100 % | Commission nationale de prévention des risques et d'intervention d'urgence<br>*Fréquence* : annuelle | **Produit 3.1. Les institutions publiques centrales et locales, les territoires autochtones et les organisations locales ont renforcé leurs capacités en matière de gestion des risques de catastrophes, y compris au moyen de la mise en œuvre de stratégies de relèvement résilientes et inclusives, qui prennent en compte de manière transversale les questions de genre et qui s'appuient sur une évaluation exacte des pertes et des dommages.**<br><br>**Indicateur 3.1.1**. Nombre d'initiatives menées avec le soutien du PNUD qui renforcent les capacités de prévention, d'alerte précoce, de gestion des menaces multiples et de reprise après sinistre et qui prennent en compte de manière transversale les questions de genre. [Indicateur 3.1.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources]<br>*Niveau de référence* (2022) : 7<br>*Niveau cible* (2027) : 14<br>*Fréquence* : annuelle<br>*Source* : PNUD, Commission nationale de prévention des risques et d'intervention d'urgence<br><br>**Indicateur 3.1.2**. Nombre d'institutions (aux niveaux national et local) ayant renforcé leurs capacités de gestion globale des risques, y compris en matière de gestion intégrée des ressources en eau tenant compte des questions de genre.<br>*Niveau de référence* (2022) : 206 | Ministère de l'agriculture et de l'élevage<br>Ministère de la culture et de la jeunesse<br>Ministère de l'innovation, des sciences, de la technologie et des télécommunications<br>Ministère de la planification nationale et de l'économie politique<br>Ministère de l'environnement et de l'énergie<br>Ministère de la santé<br>Ministère des travaux publics et des transports<br>Ministère de la sécurité<br>Ministère du travail et de la sécurité sociale<br>Assemblée législative<br>Institut costaricien pour l'eau et l'assainissement<br>Banque centrale du Costa Rica<br>Département de la sécurité sociale du Costa Rica<br>Commission nationale de prévention des risques et d'intervention d'urgence | **Ressources ordinaires** : 287 100 |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| | | *Niveau cible* (2027) : 400<br>*Fréquence* : annuelle<br>*Source* : PNUD, municipalités, Institut costaricien pour l'eau et l'assainissement | Institut costaricien de l'électricité<br>Institut costaricien du tourisme<br>Institut mixte de l'aide sociale<br>Institut national des femmes<br>Institut costaricien des ports du Pacifique<br>Institut du développement rural<br>Institut national de statistique et de recensement<br>Institut national pour le logement et l'urbanisme<br>Municipalités<br>Territoires autochtones<br>Donateurs : Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fonds vert pour le climat (FVC), Fonds mondial, Gouvernement du Costa Rica | |
| | | **Produit 3.2. Soutien accru des institutions publiques centrales et locales, de la société civile et du secteur privé aux stratégies d'adaptation fondées sur les écosystèmes, qui tiennent compte des questions de genre et qui renforcent l'inclusion sociale.** | | |
| | | **Indicateur 3.2.1**. Des fonds ont été mobilisés, avec le soutien du PNUD, auprès des secteurs public et privé pour soutenir les efforts d'atténuation et de conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des forêts en tenant compte des questions de genre et de l'inclusion sociale dans les mesures d'adaptation. [Indicateur 4.2.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources]<br>*Niveau de référence* (2022) : 10 millions de dollars<br>*Niveau cible* (2027) : 30 millions de dollars<br>*Fréquence* : annuelle<br>*Source* : PNUD | | |
| | | **Indicateur 3.2.2**. Nombre d'hectares de couverture forestière supplémentaire ou d'hectares en restauration qui contribuent à l'adaptation fondée sur les écosystèmes, avec le soutien du PNUD. [Indicateur 4.1.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources]<br>*Niveau de référence* (2022) : 1 000 hectares<br>*Niveau cible* (2027) : 2 000 hectares<br>*Fréquence* : annuelle<br>*Source* : Centre national d'information géographique et environnementale, Ministère de l'environnement et de l'énergie, Fonds national de financement forestier | | |

| *Indicateurs de réalisation, niveaux de référence (R) et niveaux cibles (C)* | *Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable* | *Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)* | *Principaux partenaires ou cadres de partenariat* | *Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)* |
|---|---|---|---|---|
| | | **Produit 3.3. Les institutions publiques et les associations rurales de gestion de l'approvisionnement en eau ont amélioré la gestion des ressources en eau grâce à des mesures d'adaptation communautaires et à la gestion de risques multiples.**<br>**Indicateur 3.3.1**. Nombre d'interventions du PNUD qui améliorent la gestion des ressources en eau et de l'assainissement.<br>*Niveau de référence* (2022) : 1<br>*Niveau cible* (2027) : 5<br>*Fréquence* : annuelle<br>*Source* : Institut costaricien pour l'eau et l'assainissement, municipalités | | |